

Travaux de la Chambre

Récemment, un représentant de l'ambassade des États-Unis à Ottawa a nié ce fait ou donné une version différente des événements. En dehors de cela—et c'est tout de même important—les fonctionnaires du ministère ont reçu pour mission de continuer à faire valoir vigoureusement le cas des Canadiens qui ont été injustement traités du fait de cette psychiatrie expérimentale qui a eu lieu à l'Institut Allan Memorial à Montréal.

* * *

PÉTITIONS

M. BLAIKIE—L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE SANTÉ

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler que la pétition présentée par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) le mercredi 23 mai 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

Le président suppléant (M. Herbert): On a attiré l'attention de la présidence sur des propos antiparlementaires qui figurent à la page 3953 du hansard. Ils sont attribués au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Si c'est bien lui qui les a prononcés, peut-être voudra-t-il se rétracter?

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le hansard du 23 mai où il est dit que j'ai traité le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) de menteur. J'ai dit: «Vous êtes un menteur.» J'aurais dû dire plutôt qu'il ne disait pas la vérité. J'étais tellement en colère d'entendre les propos du député, qui est un ministre du culte, que je lui ai dit: «Vous êtes un menteur.» Je retire ces paroles.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous dire quels sont les travaux prévus pour la semaine prochaine?

M. Pinard: Monsieur le Président, demain nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi C-33. Lundi, nous commencerons le débat de deuxième lecture du projet de loi C-25, concernant la CDIC. Mardi et mercredi prochain, nous aborderons l'étude d'un projet de loi qui sera présenté demain et dont avis a été donné à la page X du *Feuilleton*. Il s'agit d'une mesure visant à modifier la loi nationale sur l'habitation et qui est étroitement liée à notre régime de protection des taux hypothécaires. Un autre projet de loi, en rapport avec ce régime, intitulé «Loi modifiant la loi sur les intérêts», sera également présenté demain. Ces deux projets de loi sont en rapport avec notre régime de protection des intérêts hypothécaires. Mardi,

nous examinerons en premier le projet de loi tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Ces deux projets de loi seront présentés demain et mis en délibération mardi et mercredi prochains.

Enfin, jeudi prochain sera un autre jour réservé à l'opposition. Je désigne donc jeudi prochain comme journée d'opposition. Comme d'habitude, tout ce programme peut être modifié.

M. Deans: Monsieur le Président, en temps normal, j'aurais soulevé cette question à la réunion des leaders parlementaires, mais étant donné l'ordre des travaux, il n'y en a pas eu aujourd'hui. Le leader parlementaire du gouvernement est-il en mesure de nous dire ce que le gouvernement compte faire pour le projet de loi C-34?

La semaine dernière, j'ai proposé une solution en vue d'adopter rapidement ce projet de loi. J'ai dit qu'un seul député de notre parti pourrait intervenir à l'étape de la deuxième lecture, espérant que les conservateurs suivraient notre exemple. Je sais que le ministre du Travail a écrit au chef de l'opposition officielle et au chef du Nouveau parti démocratique pour leur dire qu'il était prêt à faire franchir rapidement toutes les étapes à ce projet de loi—c'est-à-dire avant la fin de juin—avant l'ajournement de la Chambre, si nous étions d'accord pour qu'un seul député intervienne au nom de chaque parti à l'étape de la deuxième lecture et qu'on renvoie le projet de loi au comité.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il inscrire à son programme des prochaines semaines le projet de loi C-34, tendant à modifier le Code canadien du travail, pour nous permettre de lui donner force de loi avant l'ajournement d'été?

M. Pinard: Mon collègue comprendra certainement que je pourrai plus facilement répondre à sa question une fois que le chef de l'opposition officielle aura répondu à la lettre que lui a envoyée le ministre responsable du projet de loi.

Si le ministre a proposé de limiter le débat du projet de loi avant son renvoi au comité à une intervention par parti, nul doute que le gouvernement l'appuiera. Nous serons prêts à mettre ce projet de loi en discussion dans le délai mentionné, si nous avons l'appui des deux partis d'opposition. Il est un peu tôt pour trancher la question, car la lettre n'a été envoyée qu'au début de la semaine, et nous ne connaissons pas encore la position de l'opposition officielle. Si tous les partis sont d'accord, nous ferons certainement en sorte qu'un orateur de chaque parti prenne la parole dans le délai mentionné par le député, à condition que nous recevions une réponse dans les prochains jours.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, tout cela est très intéressant. Si j'ai bien compris le leader parlementaire du gouvernement, à partir de maintenant je vais négocier les travaux de la Chambre avec le ministre du Travail. Je veux donc dire au ministre que dès que je pourrai prendre connaissance de sa lettre, qui a été adressée au chef de mon parti, je m'empresserai de discuter avec le ministre des travaux pour les prochaines semaines.